

HONORAIRES DE TRANSACTION HORS DIVISION

PRIX NET VENDEUR EN €	HONORAIRES EN €	
≤ 50 000	6000	
50 001 à 100 000	8000	
100 001 à 140 000	10 000	
140 001 à 160 000	12 000	
160 001 à 190 000	13 000	
190 001 à 240 000	14 000	
240 001 à 270 000	15 000	
270 001 à 300 000	16 000	
300 001 à 350 000	17 000	
350 001 à 370 000	19 000	
370 001 à 400 000	20 000	
400 001 à 420 000	22 000	
≥ 420 001	6%	



HONORAIRES DE TRANSACTION EN DIVISION (hors terrains)

PRIX NET VENDEUR EN €	HONORAIRES EN €	
≤ 30 000	6000	
≤ 30 000	6000	
30 001 à 60 000	7000	
60 001 à 80 000	10 000	
30 301 4 30 300	10 000	
80 001 à 100 000	12 000	
100 001 à 150 000	15 000	
150 001 à 180 000	16 000	
180 001 à 200 000	17 000	
200 001 à 220 000	18 000	
200 001 a 220 000	10 000	
220 001 à 250 000	20 000	
250 001 à 270 000	22 000	
270 001 à 300 000	23 000	
300 001 à 320 000	24 000	
320 001 à 350 000	25 000	
350 001 à 370 000	26 000	
370 001 à 400 000	28 000	
400 001 à 450 000	30 000	
≥ 450 001	6 %	



HONORAIRES DE TRANSACTION TERRAINS A BATIR

8000	
10 000	
12 000	
15 000	
18 000	
20 000	
22 000	
24 000	
7 %	

HONORAIRES DE TRANSACTION TERRAINS NON CONSTRUCTIBLES

PRIX NET VENDEUR EN €	HONORAIRES EN €	
0 à 19 999	1500	
20 000 à 49 999	5 000	
50 000 à 99 999	10 000	
100 000 et +	10 %	



HONORAIRES PROMOTEURS

Dans le cadre d'une transaction pour la vente d'un bien à un promoteur les honoraires seront de 10% TTC du prix net vendeur.

HONORAIRES FONDS DE COMMERCES

PRIX NET VENDEUR EN €	HONORAIRES EN €	
≤ 60 000	6000	
60 001 à 80 000	7 000	
80 001 à 100 000	10 000	
100 001 à 250 000	15 000	
≥ 250 000	6 %	



BAREME D'HONORAIRES

B₂B

Dans le cadre d'une collaboration avec un autre professionnel qui nous apporte un dossier de vente en division, et dont nous détiendrons les mandats de vente, les honoraires sont les suivantes :

Prix net vendeur en euros	Honoraires TTC en euros
≤ 150 000	20% du prix net vendeur
≥ 150 001 à 299 999	12% du prix net vendeur
≥ 300 000	10% du prix net vendeur



BAREME D'HONORAIRES LOCATION

LOCATION – HABITATION MEUBLEE ET NON MEUBLE		
PART LOCATAIRE		
Visite, dossier et rédaction du bail	 Zone non tendue : 8€ /m2 Zone tendue : 10€ /m2 Zone très tendue : 12€ /m2 	
Etat des lieux	• 3€ du m²	

LOCATION - HABITATION NON MEUBLEE		
PART PROPRIETAIRE		
Visite, dossier et rédaction du bail	 Zone non tendue: 8€ /m2 Zone tendue: 10€ /m2 Zone très tendue: 12€ /m2 	
Entremise	1% du loyer annuel hors charges	
Etat des lieux	• 3€ du m²	
Pour les logements inférieurs à 50m² habitable, les honoraires de location (visite, dossier, bail et état des lieux)	FORFAIT : 650 euros TTC	

Les honoraires de relocation sont offertes pour les baux à usage d'habitation non meublés dans le cas où le locataire partirait au cours de sa première année de location.



LOCATION - HABITATION MEUBLEE		
PART PROPRIETAIRE		
Etat des lieux pour tous les logements de 50m² ou +	• 5€ du m²	
Pour les logements inférieurs à 50m² habitable, les honoraires de location (visite, dossier, bail et état des lieux d'entrée)	FORFAIT: 650 euros TTC	

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre le locataire et le propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

LOCATION – PARKING & GARAGE	15% TTC du loyer annuel hors charges à partager pour moitié entre le locataire et le propriétaire
LOCATION – COMMERCES ET LOCAL PROFESSIONNEL	18% TTC du loyer annuel hors charges à la charge exclusive du preneur



BAREME D'HONORAIRES

GESTION LOCATIVE

NOS PRESTATIONS	MANDAT DUREE 1 AN	MANDAT DUREE 3 ANS
Encaissement et recouvrement des loyers, charges et allocations	~	~
Lettre de rappel, relance, mise en demeure, recouvrement amiable	*	~
Tenu des comptabilités propriétaires et locataires	~	~
Règlement pour votre compte des charges et autres frais éventuels	~	~
Arrêtés des comptes mensuels	~	~
Gestion des éventuels conflits	~	~
Gestion et suivi des travaux d'entretiens ou menus travaux dont le montant est inférieur ou égal à 400€HT	✓	~
Révision annuelle des loyers et renouvellement des baux, avenants et autres	~	~
Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle	~	~
Récupération de la taxe d'ordures ménagères	~	~
Vérification des assurances obligatoires et des contrats d'entretien	~	~
Conseils en matière de législation, fiscalité	~	~
Aide à la déclaration foncière	~	~
HONORAIRES	8% TTC* DES SOMMES ENCAISSEES	7% TTC DES SOMMES ENCAISSEES

*Les honoraires pour les garages et parking sont automatiquement de 8% TTC du loyer charges comprises peu importe la durée du mandat.



Les prestations non incluses dans les forfaits du barème d'honoraires de la gestion locative :

➤ ASSURANCE LOYER IMPAYE ET PROTECTION JURIDIQUE POUR LES LOGEMENTS A USAGE D'HABITATION : 2.40% DU LOYER CHARGES COMPRISES ;

GLI TOTALE* 100% LOYERS GARANTIS

(nous contacter pour + d'informations)

- ➤ ASSURANCE GLI POUR LES BAUX COMMERCIAUX : 3.80% TTC du montant du loyer charges comprises
- ASSURANCE VACANCE LOCATIVE BIENS A USAGE D'HABITATION : 4.90% TTC du montant du loyer charges comprises
- ➤ GESTION DES SINISTRES : déclaration, représentation du propriétaire en expertise (déplacements inclus), établissement des devis et suivi des travaux, encaissements des indemnités et reversement après contrôle : vacation horaire 78€HT/heure passée.
- ➤ GESTION ET SUIVI DES TRAVAUX : 4% TTC du montant du devis HT lorsque les travaux excèdent le montant de 400€ HT
- FRAIS ADMINISTRATIFS LIES A LA FIN DE GESTION : 80€ TTC :